



INSTITUT DANONE

Pour la Nutrition et la Santé

Les règles de la compétition de l'award de l'institut Danone, le prix du meilleur article scientifique à destination du grand public dans le domaine de la nutrition

En accord avec la mission de l'Institut Danone, l'article primé aura pour thème :

- l'intérêt particulier des « produits laitiers, yaourts, laits fermentés et laits fermentés contenant des probiotiques, prébiotiques ou symbiotiques » en ce qu'ils contribuent à la santé humaine (études in vitro et/ou in vivo, connaissances acquises et aperçus nouveaux, mécanismes, l'aspect mythes et réalités, ...)

ou

- l'intérêt du 'microbiote' intestinal pour la santé et le bien-être

ou

- l'impact du fait de manger ensemble (en famille, en groupe...), du contexte ou de l'environnement de la prise des repas, sur la qualité nutritionnelle des repas, le comportement alimentaire ou certains facteurs psychologiques des mangeurs.

Art 1.

Le prix vise à faciliter la diffusion au sein du grand public de données scientifiques récentes et d'intérêt majeur dans les domaines de la nutrition tels que spécifiés ci-dessus.

Art 2.

Le prix est attribué à tout auteur d'une publication ou d'un travail scientifique reconnu au sein d'une institution académique ou scientifique belge au sens large (de niveau supérieur ou universitaire)

Art3.

L'Institut Danone octroie une somme de 1500 € à chaque lauréat, l'un francophone et l'autre néerlandophone. Le prix sera remis lors d'une cérémonie.

Art 4.

La candidature doit être soumise pour le 7 septembre 2018 au plus tard par courriel électronique à institute@danone.com

Art 5.

L'article qui fera l'objet de l'attribution du prix devra répondre aux consignes suivantes :

- respecter le thème décrit ci-dessus;
- être rédigé sur un maximum de 2 pages A4 (maximum 6000 caractères) ;

- être destiné au plus large public, n'ayant pas de connaissances du domaine et/ou scientifique ;
- être basé sur un matériel scientifique (ou tout autre publication, thèse, mémoire...) ;
 - avoir été rédigé en français ou néerlandais ;
 - être accompagné d'un résumé dudit article de 150 mots maximum ;
- être accompagné d'un CV et la preuve d'appartenance à l'institution revendiquée (conditionnel à l'octroi du prix) ;
 - être accompagné d'un descriptif de l'emploi du candidat.

L'évaluation se fera faite notamment sur les critères de style d'écriture, l'originalité avec laquelle le sujet est abordé, la facilité de compréhension de l'article...

Art 6.

Le classement des candidatures et la proposition du lauréat sera effectuée par un jury composé des membres du comité de pilotage de l'Institut Danone augmenté d'un jury extérieur désignées par les membres de comité de pilotage. Le lauréat est désigné dans les 3 mois qui suivent la date butoir de dépôt des dossiers de candidature.

Le lauréat reste propriétaire de toute propriété intellectuelle afférente à son travail, ses recherches et ses publications. L'attribution du prix fera l'objet de diverses communications externe via divers media. Ainsi, en participant, le Lauréat autorise explicitement l'Institut Danone de faire usage du travail du Lauréat, de ses recherches et de ses publications, de les diffuser et de les publier, et ce dans le respect des règles de propriété intellectuelle. L'Institut Danone fera notamment clairement référence au Lauréat lors de chaque communication. Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter à institute@danone.com

www.danoneinstitute.be